

LE 1/01/2020

BAREME HONORAIRES SUR NEGOCIATIONS

TOUS LES HONORAIRES SONT TTC* À CHARGE VENDEURS OU ACQUÉREURS
(*TVA AU TAUX DE 20%)

1/ TRANSACTION SUR VENTE D'IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION

- Jusqu'à 100 000 € : 14% TTC MAXIMUM DU PRIX DE VENTE*
- De 100.001 € à 150.000 € : 10% TTC MAXIMUM DU PRIX DE VENTE
- De 150.001€ à 250.000 € : 8% TTC MAXIMUM DU PRIX DE VENTE
- De 250.001 € à 300.000 € : 7% TTC MAXIMUM DU PRIX DE VENTE
- De 300.001 € à 450.000 € : 6% TTC MAXIMUM DU PRIX DE VENTE
- Au dessus de 450.000 € : 5% TTC MAXIMUM DU PRIX DE VENTE
 - *Avec un minimum de 4 000 € TTC

2/ TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL

- 15 % TTC MAXIMUM DE LA TRANSACTION
 - Avec un minimum de 4 000 € TTC

3 / AVIS DE VALEUR OFFERTS.

Horaires d'ouverture de l'agence :
Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 18h00.
Le samedi sur Rendez-vous.

Représentée par Sandrine CESARINI & AGISSANT en qualité de Présidente.SASU au capital de 5100€
Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 0605 2018 000 035 990 délivrée par la Préfecture
des Alpes Maritimes, portant la mention : transaction sur immeubles et fonds de commerce,
garantie par GALIAN Assurances, 89 rue la BOETIE 75008 PARIS, sous le n° 151 229 E.

29 Bd André Bouis, La Motte – 83920 et 2 bd Paul Cotte - 83690 SALERNES

Tel : 06.20.94.83.10

Email : sc@extenderimmobilier.fr